

LE LIVRE BLANC

de la
rénovation
et de l'efficacité
énergétique

MARS 2022



ÉDITO

Plan de relance, loi Climat-Résilience, directive européenne de l'efficacité énergétique, loi de finances 2022... Nombreux sont les textes et les ambitions qui mettent en avant la rénovation et l'efficacité énergétique. Dans cette période où les candidats à l'élection présidentielle présentent tour à tour leur programme, j'ai l'intime conviction que **la mise en place d'un cadre adapté permettant la réalisation des objectifs climatiques de transition énergétique doit représenter l'un des grands enjeux du prochain quinquennat** – une opinion d'ailleurs partagée par 63% des Français^[1].

La nécessité absolue d'agir pour le climat n'est, à mon sens, plus à démontrer. En tant que participant à la Convention des Entreprises pour le Climat, je sais **l'importance pour les entreprises d'avoir un réel impact positif sur le climat**. Pour TEKSIAL, entreprise dédiée depuis plus de 35 ans à l'accompagnement dans la maîtrise des consommations énergétiques, l'efficacité et la rénovation énergétique, notre mission-même est d'ailleurs de réconcilier performance et durabilité.

Tout le monde doit pouvoir, à son échelle, agir pour le climat et pour cela tous les moyens doivent être mis en œuvre. En plein début de **5^e période des CEE (2022 – 2025)**, les efforts doivent être concentrés pour formuler un cadre lisible favorisant les rénovations ambitieuses auprès de tous les ménages. Pour cela, nous défendons l'idée que **la rénovation doit pouvoir être accessible à tous, mais aussi que la lutte contre la fraude doit être placée au cœur des politiques publiques**.

C'est finalement avec beaucoup d'humilité que nous proposons ce livre blanc. Nos propositions s'articulent de manière concrète sur toute la chaîne de la rénovation énergétique, du résidentiel aux entreprises, en passant par les questions de gouvernance et des modalités de financement. **Notre volonté est de coconstruire avec les différents acteurs les solutions qui permettront de massifier la rénovation énergétique, d'apporter davantage de fluidité et d'accélérer ainsi l'investissement français dans l'atteinte des objectifs climatiques fixés à la fois au niveau européen et national.**

Jean-Baptiste Devalland
Directeur Général de TEKSIAL

[1] Baromètre 2021 « Les Français et la rénovation énergétique », Sondage Opinionway pour Monexpert-renovation-energie.fr, novembre 2021



ENJEU #1

MASSIFIER LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

Donner la priorité à la rénovation des passoires énergétiques

Décréter la lutte contre le logement insalubre comme grande cause nationale

Garantir l'allocation de fonds européens pour la lutte contre la précarité énergétique

Rétablir les coups de pouce CEE

Créer un plan de formation global et d'envergure

Créer un crédit d'heures « projet de rénovation » pour les entreprises à mission

Fluidifier le carnet d'information du logement

Renforcer le « Système de Management Énergétique »

Accentuer les objectifs européens de rénovation des bâtiments publics, des entreprises et des industries

Concrétiser les ambitions du décret tertiaire pour les collectivités

ENJEU #2

RÉPONDRE À LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT

Réhausser le montant ou le plafond des aides à destination des ménages les plus modestes

Réviser et stabiliser les valorisations des fiches CEE

Embarquer tous les acteurs du financement avec une fiche CEE « Éco-PTZ »

Innover quant aux produits d'épargne et de prêt destinés à la rénovation énergétique

Réintroduire le crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME

Créer « MaPrimeRénov' Entreprise »

Adopter une politique de long-terme pour la décarbonation des industries



ENJEU #3

ALLER VERS DES RÉNOVATIONS PLUS EFFICACES

Créer une fiche d'opération standardisée CEE «Audit»

Mettre en place un «Parcours Rénovation» propre à la rénovation performante

Intégrer plus largement le secteur privé dans l'accompagnement des ménages

Promouvoir l'économie circulaire avec le recours à l'analyse du cycle de vie

Repenser les méthodes de suivi de consommation du chauffage collectif

Conditionner les aides publiques à l'atteinte d'une performance énergétique dans les bâtiments publics

ENJEU #4

ADOPTER UN SYSTÈME DES CEE PLUS FONCTIONNEL

Coconstruire le cadre réglementaire avec l'administration

Recourir à une technologie encadrée de la blockchain

Harmoniser le cadre réglementaire entre les aides publiques et les aides privées

Aboutir à une régulation des CEE stable, anticipable et lisible

Instaurer une loi de programmation pluriannuelle de la rénovation énergétique

Nommer un délégué interministériel spécifiquement dédié aux enjeux de précarité énergétique

Adopter un «Green Deal» pour les bâtiments publics

ENJEU #1

MASSIFIER LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE UN VÉRITABLE ENJEU POUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT

54 millions de ménages européens sont touchés par ce que l'on appelle une situation de précarité énergétique, c'est à dire qu'ils éprouvent «une difficulté particulière à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou conditions d'habitat^[2]». En France, 5,6 millions de ménages^[3] sont concernés.

Lutter contre les logements les plus énergivores

Nous comptons encore 4,8 millions de passoires énergétiques en France, soit des logements classés F ou G au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Ces logements sont extrêmement énergivores et donc coûteux au quotidien pour les ménages, alimentant ainsi la précarité énergétique en France. Il convient donc, et urgemment, de mettre en place **un investissement significatif et pérennisé dans le temps pour rénover l'ensemble ces passoires énergétiques.**

La lutte contre la précarité énergétique, et plus globalement contre l'indignité des logements, se doit d'être l'un des grands engagements du prochain quinquennat. Il y a également urgence à intervenir dans les logements insalubres, aussi bien pour des questions de santé publique, que d'économie et de réalisation des grands objectifs climatiques nationaux et européens. **La lutte contre le logement insalubre devrait ainsi être décrétée comme grande cause nationale pour le prochain quinquennat.**

[2] Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

[3] Tableau de bord de la précarité énergétique, ONPE, 2021

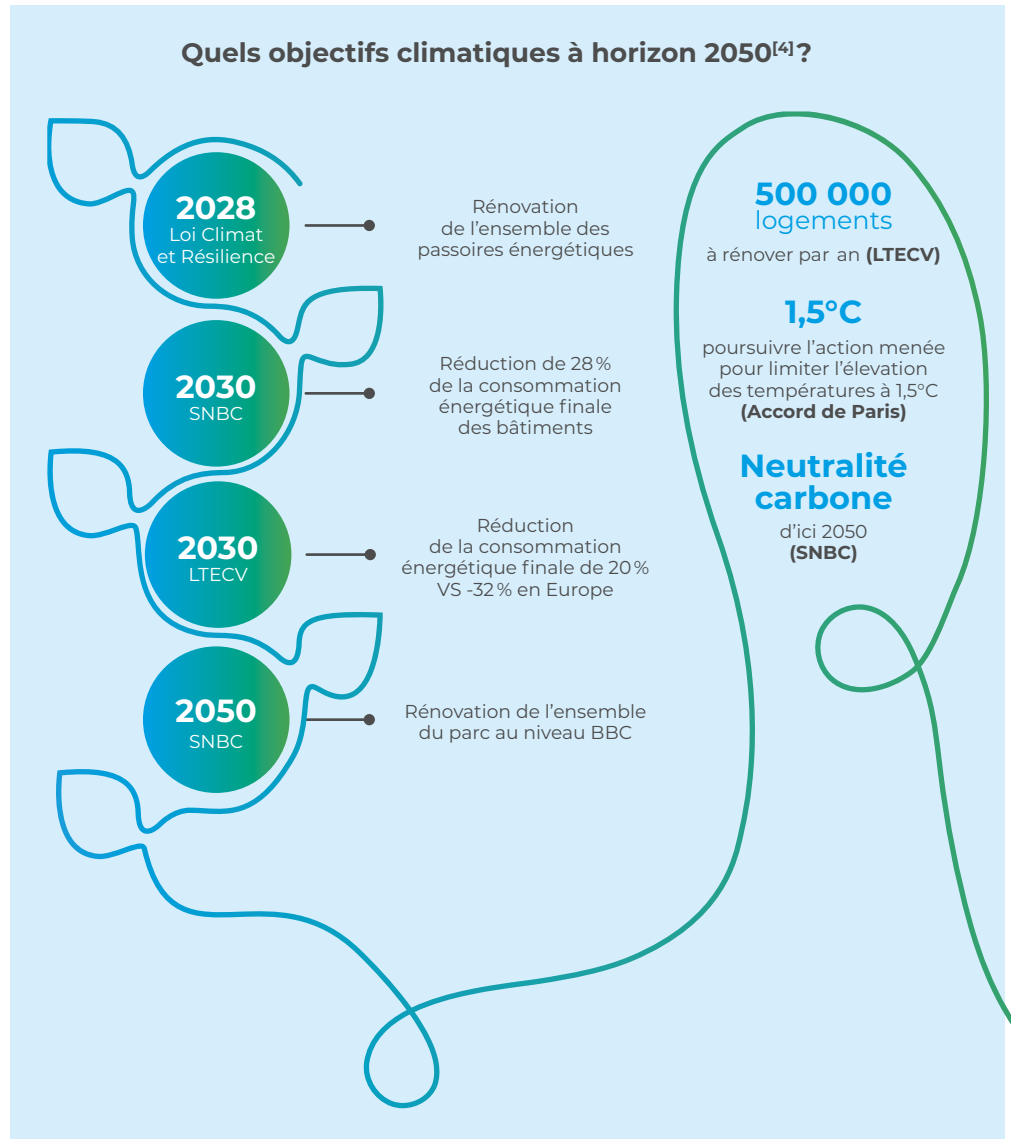




Mettre en place des aides adaptées

La meilleure incitation qu'il soit pour la rénovation énergétique repose sur un système d'aides développé pour aider au mieux les propriétaires en situation de précarité énergétique, mais aussi simplement en situation modeste. Il est donc essentiel de **faire fonctionner au mieux les aides déjà présentes et qui ont fait leurs preuves chez les ménages les plus modestes, à l'image des primes coups de pouce, qui doivent être garanties voire rétablies** puisqu'elles s'avèrent être réellement avantageuses pour les ménages, réduisant jusqu'à deux fois leur reste à charge.

Cet accompagnement financier dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour les ménages les plus modestes ne doit pas être circonscrit au périmètre national. Véritable problématique transfrontalière, c'est un enjeu global qui appelle à ce que **des fonds européens soient garantis et alloués aux ménages les plus fragiles.**



[4] Plan de rénovation énergétique des bâtiments, Ministère de la Transition écologique, avril 2021

FORMER ET SENSIBILISER LA FILIÈRE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La massification des travaux de rénovation énergétique repose en grande partie sur la capacité des acteurs à développer leurs compétences pour aller vers des rénovations plus efficaces en termes d'économies d'énergie. Aujourd'hui, le marché de la rénovation performante peine à décoller : seuls 36 logements en copropriété et 1172 maisons individuelles ont pu bénéficier en 2021 des coups de pouce relatifs^[5]. Deux circonstances ne permettent pas au marché de la rénovation performante de prendre de l'ampleur : le manque de confiance et la difficulté des professionnels à se structurer suffisamment pour développer une offre adaptée.

Créer des vocations

Il convient aujourd'hui de repenser la formation initiale propre au secteur de la rénovation énergétique, aujourd'hui trop silotée par rapport aux différentes compétences existantes sur toute la chaîne de valeur. **L'approche globale de la formation à la rénovation énergétique doit être privilégiée**, aussi bien sur le plan de la prestation intellectuelle (ingénierie et maîtrise d'œuvre), que sur l'apprentissage des technologies les plus innovantes en matière d'amélioration énergétique, ou bien sur la maintenance du bâtiment dans son ensemble.

D'autre part, le secteur étant en forte expansion et couvrant de nombreux enjeux, **les métiers de la rénovation nécessitent un plan de formation initiale de grande envergure pour renforcer leur attractivité** (campagnes de communication, valorisation de l'apprentissage, enseignement supérieur, notamment dans les écoles d'architecture, et secondaire à partir du lycée). Rappelons qu'à ce titre, il est estimé à 110 000 le nombre d'emplois supplémentaires dans la rénovation énergétique qui seraient nécessaires pour atteindre les ambitions climatiques^[6].

[5] Lettre d'information CEE, DGEC, novembre 2021

[6] Rapport The Shift Project, « Habiter dans une société bas carbone », octobre 2021

Parallèlement au développement de cette formation initiale et spécialisée, **les enjeux sont grands au niveau du parcours élémentaire. En effet, il conviendrait, à notre sens, de sensibiliser dès le plus jeune âge à la notion d'efficacité énergétique.** Il pourrait par exemple être introduit la notion d'économies d'énergie dans les classes d'instruction civique. Les gestes simples participent en effet grandement à la maîtrise plus globale des consommations. Cette idée doit pouvoir être appliquée sur un public large et faire l'objet d'un véritable plan public.

Former les professionnels aux nouveaux enjeux

Au vu de l'urgence climatique que nous connaissons tous, il est indispensable **d'introduire une valeur verte^[7], non plus uniquement au niveau du logement, mais sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la rénovation énergétique.** Cette idée implique la mise en place de formations pertinentes pour les professionnels du secteur sur différentes thématiques, comme pour l'utilisation de matériaux biosourcés ou pour une meilleure gestion des déchets de chantier.

La formation professionnelle à l'accompagnement est aussi l'un des enjeux clés de la massification de la rénovation énergétique : sans accompagnement et conseils, les Français ne seront pas incités à réaliser des travaux complexes, longs et souvent coûteux. Face à la méconnaissance des aides à la rénovation énergétique par exemple – 66% des Français déclarent d'ailleurs ne connaître aucune aide^[8] –, les professionnels doivent être formés aux différentes notions administratives, réglementaires et financières permettant aux ménages de réduire leur reste à charge.

[7] La valeur verte d'un logement correspond à « la valeur nette additionnelle d'un bien immobilier dégagée grâce à une meilleure performance environnementale » (ADEME, 2011).

[8] Baromètre 2021 « Les Français et la rénovation énergétique », Opinionway pour Monexpert-renovation-energie.fr, novembre 2021

ENGAGER LES FRANÇAIS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE...

Les freins à la réalisation de travaux de rénovation énergétique sont certes nombreux, mais connus de tous : il s'agit évidemment de la contrainte budgétaire, mais aussi de la méconnaissance de l'état énergétique de son logement et des dispositifs entourant la rénovation énergétique. Cette situation ne permet pas aujourd'hui de contribuer à la massification de la rénovation énergétique ni d'embarquer les Français dans ce dispositif.

Réduire les contraintes organisationnelles

Engager des travaux de rénovation énergétique, d'autant plus s'ils sont multiples, demande d'allouer un certain temps de présence pour le particulier : de la réalisation d'un audit, au chantier, ou au contrôle sur site se tenant par la suite. Des contraintes organisationnelles peuvent alors émerger et ainsi avoir des conséquences sur la fluidité du dossier. **La mise en place d'un crédit d'heures « projet de rénovation » alloué aux employés par les entreprises, chiffré en amont en fonction des travaux engagés, et compensé par un avantage fiscal, pourrait être l'une des mesures à mettre en place dans le cadre d'une entreprise répondant au critère d'« entreprise à mission »,** tel qu'introduit par la loi PACTE. Ce dispositif, moins contraignant qu'un congé pour rénovation fondé sur le modèle d'un congé pour déménagement et déjà existant au sein de certaines conventions collectives, aurait l'avantage d'alléger ces contraintes organisationnelles et d'alimenter de manière concrète le rôle de ces entreprises.

Prendre conscience de l'état énergétique de son logement

Le manque de connaissance de l'état énergétique de son logement, notamment de la classe énergétique ou des sources de consommation, est un frein à la rénovation énergétique pour les Français. Alors que la France compte encore 4,8 millions de passoires énergétiques selon le Ministère de la Transition écologique, 58% des Français ne connaissent pas l'étiquette énergétique de leur logement^[9]. C'est pourtant un élément clé pour favoriser le passage à l'acte des ménages dans des travaux de rénovation énergétique. À l'image de ce qu'il existe déjà pour les entreprises avec le **Système de Management Énergétique (SME), une réelle démarche d'innovation doit s'engager pour que ce dispositif, prenant la forme d'un « passeport énergétique », soit étendu aux ménages qui le souhaiteraient.**

D'autre part, et dans un souci de transparence, la transmission des données relatives aux consommations énergétiques et au statut énergétique doit avoir lieu à la revente d'un bien. Déjà instauré par la loi Climat et Résilience à l'été 2021 et effectif à partir du 1^{er} janvier 2023, **le carnet d'information du logement répond à ces problématiques informationnelles. Ainsi un modèle numérique unique, transmissible à la revente du logement, et qui serait accompagné par des professionnels de l'efficacité et de la rénovation énergétique,** répondrait à ces besoins en fluidité.

[9] Baromètre 2021 « Les Français et la rénovation énergétique », Opinionway pour Monexpert-renovation-energie.fr, novembre 2021

...SANS OUBLIER LE TERTIAIRE, LES INDUSTRIELS, LES COLLECTIVITÉS

Au regard de l'importance du degré d'émissions du secteur du bâtiment, aussi bien à l'échelle nationale qu'européenne, il apparaît évident que l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, industriels et des collectivités revêt de nombreux enjeux. Qu'ils soient économiques par la maîtrise des consommations, environnementaux ou de conformité par rapport aux normes, ces enjeux démontrent qu'il convient dorénavant de basculer le paradigme vers des solutions ambitieuses pour l'efficacité énergétique.

Rendre l'objectif européen encore plus ambitieux

En juillet 2021, la Commission européenne a présenté le plan «Fit-for-55» dans le but de réviser la directive européenne d'efficacité énergétique. À ce titre, l'Europe doit mener des efforts significatifs en termes de transition énergétique d'ici 2030, en réduisant de 55% les émissions de gaz à effet de serre, et ainsi s'inscrire dans la trajectoire de neutralité carbone en 2030. À périmètre constant, **nous soutenons l'idée d'objectifs encore plus ambitieux pour la rénovation des bâtiments publics et des entreprises ou industries, à travers notamment, la directive de performance énergétique.**

Opérationnaliser le management énergétique

La proposition de révision de la directive européenne d'efficacité énergétique obligerait les États membres à veiller à ce **que les grandes entreprises mettent en place un système certifié ISO 50001 de management de l'énergie (SME)**. En particulier, les entreprises les plus consommatrices d'énergie, devraient réaliser un audit énergétique au moins tous les quatre ans. Il s'agit-là d'**une ambition qu'il convient d'opérationnaliser, en partie en lançant une grande campagne de communication et d'investissement** à ce sujet pour développer la prise de conscience quant à l'importance de suivre et de mesurer l'impact énergétique de son entreprise ou de son industrie.





Ce système de management énergétique tient aussi une place importante pour les entreprises et collectivités relevant du Décret Tertiaire dont les premières déclarations auront lieu en 2022. Rappelons-le, le Décret Tertiaire fixe les objectifs à horizon 2030 (-40% de réduction des consommations d'énergie finale), 2040 (-50%) et 2050 (-60%). **Cette année 2022 devrait donc être l'occasion de fixer des points d'étape regroupant les administrations compétentes et les entités concernées** sur l'opérabilité de la plateforme OPERAT, notamment au moment de la première remontée d'information et de l'évaluation de la première année.

Accompagner les collectivités dans la compétence énergétique

Le Décret Tertiaire se doit de devenir le grand enjeu pour les collectivités territoriales par la mise en place de **programmes pluriannuels d'investissement pour massifier la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics**, en complément du fonds européen de développement régional, des subventions régionales et des investissements du plan France Relance.

Le principal frein identifié est celui de l'organisation et de la compétence relative au sujet énergétique. **L'accent doit donc être mis sur l'accompagnement technique des collectivités dans la réalisation de leurs objectifs, et ce le plus tôt possible**, pour engager une réelle stratégie de collecte des données énergétiques. Le curseur et les investissements se doivent d'être aussi portés sur l'accompagnement de l'utilisateur, qui est au cœur de la démarche de sobriété énergétique. Enfin, pour faciliter cette montée en compétences des collectivités, les textes réglementaires doivent être émis le plus tôt possible et ainsi laisser le temps aux acteurs assujettis de mettre en place leur schéma directeur.

ENJEU #2

RÉPONDRE À LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT

Quel est le reste à charge dans le cadre d'une rénovation performante ?



Dans le cas d'un ménage vivant près de Lyon dans une maison individuelle de **100 m²** classée **C** au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), et pour lequel le coût des travaux pour la réalisation de 5 gestes s'élève à **41 000 €**

Aides

Reste à charge

Ménage précaire

24 750 €



Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



+ bonus « sortie de passoire »

16 250 €

Ménage modeste

20 250 €



Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



+ bonus « sortie de passoire »

20 750 €

Ménage intermédiaire

14 600 €



Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



+ bonus « sortie de passoire »

26 400 €

Ménage aisé

10 600 €



Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



+ bonus « sortie de passoire »

30 400 €





UN FINANCEMENT ADAPTÉ POUR LES PARTICULIERS

Alors même que les avantages de la rénovation thermique sont nombreux, plus de la moitié des Français n'envisage pas de faire des travaux chez eux^[10]. Et pour cause : 33% des ménages font savoir qu'ils n'ont pas de budget à consacrer à un chantier de rénovation thermique, plus précisément entre 100 € et moins. Des politiques de fond méritent alors d'être menées pour engager les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement, le secteur du résidentiel-tertiaire représentant le troisième poste d'émissions de gaz à effet de serre en France^[11].

Agir sur le reste à charge de tous les ménages

Tous les acteurs s'accordent à dire que la problématique du reste à charge pour les travaux de rénovation énergétique représente un point crucial des politiques attendues. À cet effet, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique mentionne l'obligation d'un reste à charge minimal, notamment pour les ménages les plus modestes. Il convient donc de **favoriser un reste à charge le plus bas possible, pour tous les ménages, en intervenant davantage sur l'augmentation du montant ou du plafond des différentes aides**. Ceci permettra d'encourager les ménages en situation de précarité énergétique à s'engager dans des travaux de rénovation performante. Comme le rappelle aujourd'hui la Fondation Abbé Pierre, 86%^[12] des aides octroyées sous MaPrimeRénov' concernent du monogeste.

Ces augmentations nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques prendront effet grâce à **la révision de la valorisation de certaines fiches CEE**, mais aussi et avant tout par la **stabilité des aides dans le temps**, d'autant plus dans le cadre d'une rénovation performante ou globale qui demanderait un certain laps de temps pour la réalisation des travaux. Une autre possibilité résiderait dans le fait de favoriser et de donner de l'ampleur au financement sans avance. Par exemple, en cumulant CEE et MaPrimeRénov' dans un processus automatisé et sécurisé – tiers-financement ou tiers-payant – grâce à des échanges d'informations et de données entre les acteurs publics et privés.

[10] Baromètre 2021 « Les Français et la rénovation énergétique », Sondage Opinionway pour Monexpert-renovation-energie.fr, novembre 2021

[11] Rapport Secten 2020, CITEPA, 2021

[12] 27^e rapport sur l'état du mal-logement en France 2022, Fondation Abbé Pierre

Garantir des facilités de financement

Aujourd'hui, il reste difficile d'embarquer tous les acteurs de la chaîne de la rénovation énergétique, y compris les acteurs du financement. La problématique réside alors dans le fait d'impliquer ces derniers en élaborant des passerelles pour l'octroi de prêts aux ménages, prêts qui s'avèrent coûteux pour ces acteurs en raison des frais de dossier. **La création d'une fiche CEE «Offre Éco-PTZ Rénovation performante» ou relative à tout autre dispositif bancaire** permettrait ainsi de massifier les solutions de financement proposées.

Enfin, il mérite qu'**une réelle innovation sur les nouveaux produits d'épargne bancaire et de prêt soit impulsée** pour répondre à cette question de facilité de financement pour les travaux de rénovation énergétique. Le contexte actuel, caractérisé par un certain niveau d'inflation, ne doit pas retarder l'engagement des ménages dans les travaux de rénovation énergétique. Ces produits devraient donc être régulés pour mettre en avant un taux d'intérêt intéressant et indexé *a minima* sur le niveau d'inflation, avec une bonification de l'État si cela est nécessaire à l'impulsion du dispositif.

PÉRENNISER LES INCITATIONS À LA DÉCARBONATION ET À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour le secteur industriel et les entreprises, les investissements menés pour la décarbonation et l'efficacité énergétique sont aujourd'hui conditionnés à des appels à projets menés par les autorités publiques, en attestent les mesures financières émises par le Plan France Relance. Ces dispositifs ne permettent pas de mobiliser l'ensemble des acteurs à mener de manière pérenne des actions sensibles en termes d'efficacité et de transition énergétique. Pourtant, l'industrie reste le 4^e contributeur d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national, en étant à l'origine de 78 Mt CO2 eq. émis en 2019^[13].

Adopter une vision à long-terme

Il convient donc de **créer une véritable politique d'incitation à décarboner à long terme pour le secteur industriel français** : premièrement en donnant un horizon clair et anticipé (au-delà de 2022 et *a minima* jusqu'à 2030) des différents dispositifs d'investissements publics pour la décarbonation des procédés industriels, puis en en faisant une question centrale pour le prochain quinquennat.

Repenser le fonctionnement des incitations financières

D'autres mesures, comme la **réintroduction du crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME** qui n'a pas été reconduit par la loi de finances 2022, représentent des incitations non négligeables pour la décarbonation des entreprises. Alors que les aides de l'ANAH comme MaPrimeRénov' ou Habiter Mieux prennent de l'envergure pour 2022, selon le Gouvernement^[14], les aides à destination des petites et moyennes entreprises ne se développent plus. **Une incitation directe comme un modèle «MaPrimeRénov' Entreprise» paraît pertinente pour engager davantage ces entreprises dans la démarche d'efficacité énergétique.**

[13] Rapport Secten 2020, CITEPA, 2021

[14] Présentation du dispositif FranceRénov' par Emmanuelle Wargon, Montreuil, 12 janvier 2022

ENJEU #3

ALLER VERS DES RÉNOVATIONS PLUS EFFICACES

2 français sur 3^[15]



réclament que la thématique de la rénovation énergétique ait sa place dans le débat des élections. Outre les économies d'énergie qu'elle permet, la rénovation énergétique **améliore le confort thermique à l'intérieur des logements et la qualité de l'air**, garantissant ainsi une meilleure santé et un meilleur moral pour ses occupants.

[15] Baromètre 2021 « Les Français et la rénovation énergétique », Sondage Opinionway pour Monexpert-renovation-energie.fr, novembre 2021

INTENSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT À DESTINATION DES MÉNAGES

Parce que la rénovation énergétique ne doit pas être un vecteur d'inégalités, il est primordial que chaque ménage puisse avoir connaissance des accompagnements existants et auxquels il pourrait être éligible. Pour les ménages les moins dotés en ressources, un accompagnement adapté doit être développé. Parmi les Français qui disent envisager de faire des travaux, 77% d'entre eux réclament à ce titre un accompagnement technique de qualité.

Un accompagnement administratif et social certes, mais pertinent avant tout

La solution de l'accompagnement doit être davantage encadrée pour être crédible et rendue possible à l'ensemble des acteurs dès 2023, qu'ils soient publics ou privés. Le dispositif tel que discuté actuellement laisse encore entrevoir une mise en application trop contraignante. En effet, les critères d'appréciation de la dimension sociale doivent inclure les compétences des acteurs privés dans l'accompagnement. Ces acteurs privés disposent des capacités techniques nécessaires, de par leur connaissance du secteur, pour fournir un accompagnement de qualité aux ménages. L'ensemble des familles en difficulté devront pouvoir accéder à des conseils et à un accompagnement complet et gratuit dans le montage de leur projet de rénovation et à une assistance complète concernant les procédures administratives à suivre pour accéder aux différents dispositifs d'aides. Pour cela, la rénovation doit être considérée comme performante. Or, les critères visant à apprécier la qualité de cette rénovation ne sont actuellement pas suffisamment clairs. Il convient de **lier de manière obligatoire les aides publiques à un accompagnement public ou privé adapté, pour les rénovations qu'elles soient mono-gestes ou multigestes, avec un conseil financé jusqu'à 100% pour les ménages les plus modestes.**

La clé de l'accompagnement technique

Il faut pouvoir systématiser le recours à l'audit et ce à un coût raisonnable. Élément clé de l'accompagnement technique, il est la première étape avant d'engager les Français dans les travaux de rénovation énergétique. Pourtant, son coût est bien souvent dissuasif, d'autant plus si nous parlons de rénovation performante, l'audit pouvant à bas mot avoisiner 500 euros. Nous proposons donc **la création d'une fiche type opération standardisée CEE «Audit»**. Ainsi et par le développement d'aides financières intervenant en amont des travaux, cela permettra aux ménages de réduire leur reste à charge sur toutes les opérations de la rénovation performante, notamment vis-à-vis des coûts supplémentaires qu'implique cette démarche.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC LE RECOURS À L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE DANS LA RÉALISATION DES TRAVAUX ÉNERGETIQUES

L'économie circulaire permet de limiter l'empreinte environnementale et de prolonger la durée de vie des équipements. Pour mesurer l'impact d'une action sur l'environnement, l'analyse du cycle de vie (ACV) est indispensable. Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, le recours à l'ACV permettrait de garantir une meilleure qualité des matériaux utilisés tout en s'assurant de leur disponibilité et traçabilité. Pour massifier la rénovation énergétique de façon durable et responsable, cette approche rigoureuse et normée devra avoir un effet vertueux sur l'ensemble de la filière et permettre de pallier la pénurie de matériaux actuelle qui a est l'origine d'une hausse des prix de plus de 76%^[16]. Afin d'encourager cette dynamique, nous proposons d'**introduire un levier politique incitatif visant à promouvoir l'économie circulaire et le recours à l'analyse du cycle de vie des équipement et matériaux**.

[16] «Hausse des prix et pénurie de matériaux : la CAPEB fait le point», CAPEB, septembre 2021.

[17] «Rénover les bâtiments publics : qui veut gagner des millions ? », Caisse des dépôts, mai 2021

CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES À L'ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE QUALITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

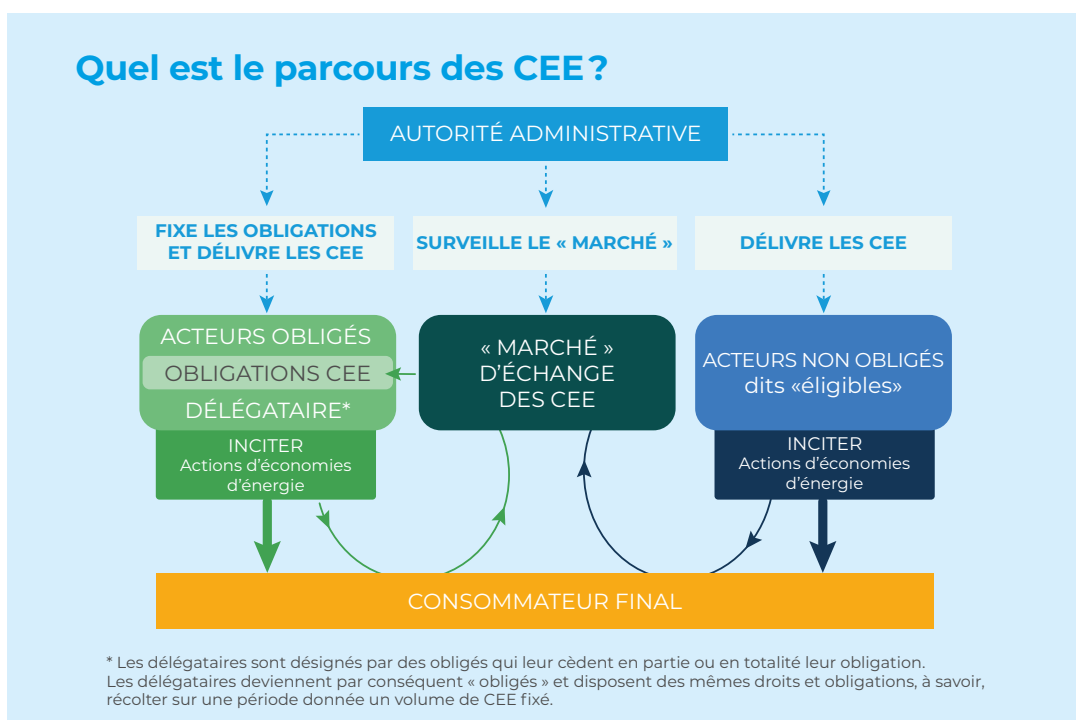
D'après la Caisse des dépôts^[17], la rénovation énergétique des bâtiments publics est un impératif à prendre en considération si l'on veut améliorer significativement les émissions de gaz à effet de serre. En effet, ces bâtiments énergivores représentent un tiers des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments en France. La plupart des bâtiments publics ayant été construits dans les années 1970, de nombreux investissements sont désormais nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux de réduction des dépenses énergétiques (i.e. Accord de Paris signé en 2015). Les travaux à mener doivent permettre de réduire la consommation énergétique aujourd'hui cinq fois supérieure aux exigences actuelles qui se situent autour de 50 kWh/m²/an^[17]. À titre d'exemple, les hôpitaux, dont on connaît les difficultés budgétaires liées, consacrent au moins 10% de leur budget à des dépenses d'électricité et de chauffage. Dans ce cadre, et afin d'encourager les travaux de rénovation nécessaires, **les aides doivent être octroyées systématiquement**.

CRÉER UN « PARCOURS RÉNOVATION »

Un ménage ne peut pas systématiquement effectuer des travaux de rénovation performante. Les contraintes financières ou administratives dissuadent parfois les ménages. Ainsi, nous proposons la **création d'un «Parcours Rénovation» qui constituerait un nouveau cas dérogatoire pour bénéficier des aides spécifiques à la rénovation performante**, à condition de s'engager à traiter l'ensemble des postes à raison d'un poste de travaux minimum par an (soit six ans maximum).

ENJEU #4

ADOPTER UN SYSTÈME DES CEE PLUS FONCTIONNEL



RESTAURER LA CONFIANCE DANS LE DISPOSITIF CEE

La complexité des dispositifs encadrant la rénovation tend à favoriser le risque de fraude. L'entrée dans la 5^e période des CEE permet de mieux répondre à ce phénomène, en plaçant la lutte contre l'éco-délinquance au centre des préoccupations. Toutefois, nous souhaitons préconiser des mesures complémentaires, afin de restaurer la confiance dans le dispositif des CEE.

D'avantage de co-construction entre le public et le privé

Avec le passage à la 5^e période des CEE, et afin de viser les objectifs de lutte contre la fraude, les **référentiels de contrôle doivent être harmonisés et systématisés, notamment entre les aides publiques et privées**. Cela permettra une plus grande lisibilité et limitera l'impact des fraudes.

D'autre part, au vu des problématiques relatives aux éco-délinquants sur le marché des CEE, il conviendrait de développer des processus de vérification de conformité communs à tous les acteurs dans la sélection de leurs partenaires. Au-delà du prérequis du label RGE, des

engagements qualité supplémentaires devraient être amenés pour satisfaire le critère de bonne conformité des partenaires. Nous proposons donc à ce que soit créé un **référentiel commun de sélection des partenaires, plus développé et délimité par l'administration à la suite d'un atelier de réflexion mené conjointement avec les délégataires et autres acteurs impliqués sur le secteur de la rénovation énergétique.**

Enfin, et c'est là une spécificité de ce secteur qui est soumis à une forte régulation, la lutte contre la fraude fait l'objet de nombreuses évolutions réglementaires. Ces évolutions peuvent parfois alourdir le suivi des dossiers et donc ralentir toutes les démarches permettant d'activer les financements prévus. Pour remédier à cela et gagner en efficacité, nous proposons que le Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE) permette l'organisation d'ateliers à l'égard des professionnels, en vue de partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre la fraude. Périodiquement, **ces ateliers pourraient être animés soit directement par le PNCEE soit via un partenaire suffisamment fiable et le cas échéant, placé sous l'égide du PNCEE. Les services du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance pourront aussi être associés, notamment la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).**

Recourir à la technologie de la Blockchain

En tant que technologie permettant le stockage, la transmission, la transparence et la sécurité des informations, la blockchain s'avère être l'une des solutions à développer pour répondre aux problématiques de fraude sur le secteur de la rénovation énergétique. Aussi bien pour l'installateur, l'artisan, les bureaux de contrôle ou le délégataire, cette technologie présente de nombreux avantages. En effet, avec sa capacité à détecter le risque de fraude en automatisant un certain nombre de contrôles, en réduisant des contraintes administratives parfois très lourdes pour l'installateur et en facilitant la transmission du dossier pour l'artisan, la blockchain est une promesse de fluidité dans le parcours de la rénovation énergétique. **Encadrée réglementairement, la blockchain se doit d'être développée dans le montage des dossiers de Certificats d'Économies d'Énergie.**

[18] « Marchés et emplois concourant à la transition énergétique », ADEME, juillet 2021.





SIMPLIFIER LA GOUVERNANCE POUR UNE MEILLEURE CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE

Le dispositif actuel des CEE repose sur un très grand nombre d'acteurs mais chaque acteur dispose de ressources humaines très limitées. En atteste le retard qu'accuse le marché de l'emploi de la transition énergétique, bien en deçà du niveau attendu par la trajectoire PPE-SNBC : un retard de 9,9 Mds€ en termes de marché total et de 43 920 ETP, selon les dernières estimations de l'ADEME^[18]. Ceci engendre un engorgement dans la procédure de nombreux dossiers et pénalise l'octroi rapide des aides prévues.

Instaurer une loi de programmation pluriannuelle de la rénovation énergétique

Il apparaît nécessaire de mener une réflexion sur la gouvernance des CEE afin d'aboutir à une répartition plus homogène du rôle de chacun et d'instaurer une vision claire des ambitions autour de la rénovation énergétique. Distinguée du plan pluriannuel de l'énergie, **l'instauration d'une loi de programmation pluriannuelle dédiée à la rénovation énergétique et calibrée dans le temps sur la durée d'une période des CEE** permettrait d'établir des orientations claires sur les aides privées en parallèle des orientations propres aux aides publiques. Cette programmation centraliserait alors les politiques relatives aux moyens de contrôle, les investissements relatifs à la réduction du reste à charge et à l'allocation des aides à certains types de ménages.

Nommer un délégué interministériel spécifiquement dédié aux enjeux de précarité énergétique

Le sujet étant crucial, d'une part pour répondre aux enjeux de rénovation énergétique et d'autre part dans un souci de coordination de tous les acteurs du marché, il convient de **nommer un délégué interministériel à la précarité énergétique**. Ce dernier serait placé directement sous l'autorité du Premier ministre afin d'assurer sa mission. Le délégué interministériel aurait aussi la responsabilité d'analyser l'impact sanitaire de la précarité énergétique, la thématique sanitaire étant l'un des enjeux importants pour la rénovation énergétique, mais dont aujourd'hui trop peu d'études se sont portées sur le sujet.

Adopter un « Green Deal » pour les bâtiments publics à l'échelle des intercommunalités

Les communes doivent davantage s'emparer de la question des CEE à la fois pour intensifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, mais aussi profiter de leur proximité territoriale pour lutter activement et efficacement contre le mal-logement. Actuellement, très peu de communes ont recours au dispositif des CEE pour rénover des bâtiments publics alors que l'état de ceux-ci est parfois alarmant : écoles, hôpitaux, structures culturelles ou sportives, etc. Les bâtiments communaux représentent 76%^[19] des dépenses énergétiques d'une commune. Ainsi, pour alerter efficacement les collectivités sur les outils mis à leur disposition en matière de transformation énergétique, nous pensons que, dans un premier temps, **le syndicat départemental d'énergie devrait communiquer directement auprès des représentants des intercommunalités. Les commissions locales d'énergie constituent également un important canal de communication auprès des collectivités. Si les collectivités sont davantage sensibilisées aux dispositifs existants de rénovation énergétique**, alors les travaux de rénovation dans les bâtiments collectifs pourront se développer plus facilement.

RENDRE PLUS INTELLIGIBLE LE DISPOSITIF DES CEE POUR LES USAGERS

Confiance et pédagogie doivent être les maîtres-mots pour une gestion efficace des CEE. Pour parvenir aux objectifs de massification, le cadre doit être harmonisé, mais aussi le plus stable et le plus lisible possible.

[19] « Rénover les bâtiments publics : qui veut gagner des millions ? », mai 2021, Caisse des dépôts.

[20] Baromètre 2021 « Les Français et la rénovation énergétique », Sondage Opinionway pour Monexpert-renovation-energie.fr, novembre 2021

Harmoniser le cadre entre aides publiques et aides privées

Le montant des aides qui émane des régions ou des **collectivités diffère selon le lieu géographique** à la différence des aides privées qui, elles, **sont similaires pour le même type de travaux**. Ce manque d'harmonisation pénalise sérieusement la compréhension du système par les ménages. En effet, 66%^[20] des français ne sont pas en mesure de citer une aide financière permettant de réaliser des travaux de rénovation malgré la communication massive des pouvoirs publics et des acteurs privés. Autre exemple, les critères récemment modifiés par les pouvoirs publics pour l'obtention de l'aide MaPrimeRénov', maintenant ciblée pour les logements de plus de 15 ans, ce critère n'en étant pas un pour les aides privées ou certaines autres aides publiques. Pour y remédier, il serait plus juste d'**harmoniser le cadre de ces aides de façon à ce qu'elles soient compréhensibles et accessibles pour tous**.

Aboutir à une régulation plus stable et plus lisible

Les décrets encadrant les CEE sont nombreux, trop évolutifs et connus souvent tardivement, ce qui complexifie considérablement la fluidité dans le parcours des dossiers. Ce manque de visibilité crée de l'instabilité et installe une insécurité pour chacun des acteurs de la filière, à commencer par les délégataires. **Le marché a besoin de retrouver de la confiance et de pouvoir anticiper en temps et en heure les prochaines évolutions, les ménages de faire des économies et les entreprises de lancer sereinement les chantiers.**



GLOSSAIRE

- **CEE** : Certificats d'Économies d'Énergie. Il s'agit d'un dispositif mis en place par l'Etat en 2006, qui oblige les fournisseurs d'énergie à inciter les collectivités, les entreprises et les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- **DPE** : Diagnostic de Performance Énergétique. Ce diagnostic renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.
- **ÉCO-PTZ** : Éco-prêt à taux zéro. Ce prêt permet de financer des travaux de rénovation énergétique des logements. Le montant maximal de l'éco-PTZ est compris entre 7 000€ et 50 000€ selon les travaux financés. Ce prêt peut être accordé sous conditions à un propriétaire bailleur ou occupant et à un syndicat de copropriétaires jusqu'au 31 décembre 2023.
- **LTECV** : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Adoptée en 2015, cette loi vise en partie à renforcer l'indépendance énergétique du pays tout en permettant aux entreprises et aux citoyens d'avoir accès à une énergie au coût compétitif.
- **MPR** : MaPrimeRénov'. Dans le cadre du Plan de relance de l'économie, l'aide portée par l'ANAH, MaPrimeRénov', a été mise en place au 1^{er} janvier 2020, pour remplacer le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) et les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat « Habiter mieux agilité »
- **OS** : Opération Standardisée. Pour chacune de ces opérations, une valeur forfaitaire en CEE est définie. Ces opérations font régulièrement l'objet de modifications.
- **PNCEE** : Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie. Rattaché à la DGE, il a pour mission de centraliser les demandes de CEE, d'en assurer la délivrance et de mettre en place des opérations de contrôles.
- **RGE** : Reconnu Garant de l'Environnement. Ce label est un signe de qualité délivré à une entreprise qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d'économies d'énergie dans les logements. La grande majorité des travaux soumis aux subventions gouvernementales nécessite de recourir à des artisans labellisés RGE.
- **SME** : Système de Management Énergétique. Conforme à la norme ISO 50001, il a pour objectif la mise en place d'une démarche de maîtrise de l'énergie qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la performance énergétique.
- **SNBC** : Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). Cette feuille de route, dans laquelle s'inscrit la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC), accompagne la volonté de l'État de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

À PROPOS

Créée en 1987, **TEKSIAL** est une **société d'accompagnement dans la maîtrise de la consommation énergétique.**

Elle apporte aux entreprises, collectivités, particuliers, professionnels du bâtiment et énergéticiens des solutions clefs en main qui leur permettent de concrétiser et optimiser à long terme leurs projets et démarches d'efficacité énergétique. Experts dans les solutions sur-mesure dans l'énergie, nous donnons les moyens à tous d'agir pour réconcilier performance et durabilité. Conscients que la maîtrise de la consommation énergétique est aujourd'hui un enjeu majeur pour l'ensemble des populations, nous avons mis toute notre expertise au service de la transition énergétique pour aider nos clients et partenaires à s'impliquer dans cette démarche.

Notre mission

Aider nos clients à maîtriser leur consommation d'énergie pour améliorer le confort des particuliers et la performance des entreprises, industries et collectivités.

TEKSIAL
54, avenue Jean Jaurès 92700 Colombes

affaires-publiques@teksial.com

teksial

facilitateur d'énergie depuis 1987

*Prendre soin ensemble
aujourd'hui et pour demain*



@teksial



@teksial



@teksial



teksial.com